Arcom
Le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique

BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE NRJ

VOLET PROTECTION DES PUBLICS/ENJEUX SOCIÉTAUX

Exercice 2021

SOMMAIRE 2/3

2ÈME PARTIE : LES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

/04 PLURALISME POLITIQUE

/05 DROITS ET LIBERTÉ

/06 PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

/07 COMMUNICATION COMMERCIALE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS
Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

/08 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
Représentation de la diversité de la société française, des femmes, accessibilité des programmes, santé

/09 ANNEXES

04

PLURALISME POLITIQUE

Obligations relatives au pluralisme et aux campagnes électorales

- Le groupe a indiqué à l'Arcom que **NRJ 12** et **CHERIE 25** n'ont accordé aucun temps de parole à des personnalités politiques sur leur antenne durant l'année 2021.

05

DÉONTOLOGIE, DROITS ET LIBERTÉ

Honnêteté de l'information

Article 1er de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : *« L'éditeur d'un service de communication audiovisuelle doit assurer l'honnêteté de l'information et des programmes qui y concourent. [...] L'éditeur garantit le bien-fondé et les sources de chaque information. Dans la mesure du possible, l'origine de celle-ci doit être indiquée. L'information incertaine est présentée au conditionnel. Il fait preuve de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information. [...] Il veille au respect d'une présentation honnête des questions prêtant à controverse, en particulier en assurant l'expression des différents points de vue par les journalistes, présentateurs, animateurs ou collaborateurs d'antenne. ».*

Article 2-3-8 de la convention du service NRJ 12 relatif à l'honnêteté de l'information et des programmes : *«L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes. L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent [...] ».*

Article 2-3-8 de la convention du service Chérie 25 relatif à l'honnêteté de l'information et des programmes : *«L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes. L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent [...] ».*

Au cours de l'année 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs à l'honnêteté de l'information.

Droits de la personne

Article 3 de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent : *« Dans le respect du droit à l'information, la diffusion d'émissions, d'images, de propos ou de documents relatifs à des procédures judiciaires ou à des faits susceptibles de donner lieu à une information judiciaire nécessite qu'une attention particulière soit portée au respect de la vie privée, au respect de la présomption d'innocence, ainsi qu'à l'anonymat des mineurs délinquants au sens de l'ordonnance du 2 février 1945 ou victimes ou en grande difficulté dans les conditions prévues par l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881, sans préjudice des dispositions de la délibération du 17 avril 2007 relative à l'intervention des mineurs dans le cadre d'émissions de télévision diffusées en métropole et dans les département d'outre-mer. […] ».*

Article 2-3-4 de la convention du service NRJ 12 relatif aux droits de la personne : L'éditeur « *respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son image, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence ». « Il veille en particulier : - à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion d'images ou de témoignages susceptibles d'humilier ces personnes […]. ». « Il fait preuve de mesure lorsqu'il diffuse des informations ou des images concernant une victime ou une personne en situation de péril ou de détresse.* ».

Article 2-3-4 de la convention du service Chérie 25 relatif aux droits de la personne : L'éditeur « *respecte les droits de la personne relatifs à sa vie privée, son image, son honneur et sa réputation tels qu'ils sont définis par la loi et la jurisprudence ». « Il veille en particulier : - à ce qu'il soit fait preuve de retenue dans la diffusion d'images ou de témoignages susceptibles d'humilier ces personnes […]. ». « Il fait preuve de mesure lorsqu'il diffuse des informations ou des images concernant une victime ou une personne en situation de péril ou de détresse.* ».

Au cours de l'exercice 2021, le CSA n'est pas intervenu s'agissant des dossiers relatifs aux droits de la personne.

06

PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

Arcom

L'Autorité n'est pas intervenue au titre de l'année 2021 auprès des services du groupe NRJ en matière de protection des mineurs.

07

COMMUNICATIONS COMMERCIALES/ PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

Temps publicitaire pour une heure donnée (12 minutes maximum)

NRJ 12 et Chérie 25 déclarent avoir respecté le seuil de douze minutes de publicité pour une heure donnée, pour l'année 2021.

Moyenne horaire quotidienne (9 minutes maximum)

NRJ 12 et Chérie 25 déclarent avoir respecté la limite du temps de publicité autorisé par heure d'antenne en moyenne quotidienne, pour l'année 2021.

Interventions de l'Autorité

L'Autorité n'est pas intervenue à ce jour au titre de l'année 2021 auprès des chaînes du groupe NRJ en matière de publicité.

Le parrainage, le téléachat, le placement de produit

En 2021, l'Autorité n'est pas intervenue auprès des chaines du groupe NRJ en matière de parrainage de ses programmes, de téléachat ou de placement de produit.

08

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française

Représentation des femmes

Cohésion sociale

Accessibilité des programmes

Santé

Représentation de la diversité de la société française

Article 2-3-3 : Représentation de la société française

« *L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+* ».

Les chaînes du groupe NRJ se sont conformées à l'ensemble des engagements déclarés à l'Arcom en matière de juste représentation de la société française.

S'agissant de la programmation, un spot célébrant la diversité de la société française a été très largement diffusé à l'occasion du 14 juillet 2021 : à 24 reprises sur les deux chaînes du groupe. Les réseaux sociaux des chaînes NRJ 12 et Chérie 25 se sont également mobilisés afin de relayer le message en ligne. Le groupe participe régulièrement à des opérations ponctuelles en faveur d'une juste représentation de la société avec la diffusion de nombreux messages ou de programmes dédiés à l'occasion de « *la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme* », « *la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* », « *la Journée européenne de solidarité et de la coopération entre les générations* », « *la Journée internationale du vivre ensemble en paix* », « *la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » ou « *la Journée internationale des langues des signes* ».

S'agissant des engagements déclarés en termes de ressources humaines, le groupe a notamment poursuivi ses actions relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap : 6 personnes ont été accueillies à l'occasion du *Duoday*, une ligne « *Infoservice* » a été reconduite avec comme objectif de répondre de manière confidentielle et anonyme aux questions des collaborateurs sur le handicap, notamment sur les aides existantes et les modalités de reconnaissance de travailleurs handicapés. Le groupe a également participé à un salon de recrutement à destination d'un public en situation de handicap en 2021.

L'ensemble des engagements du groupe NRJ sont à retrouver en annexe du rapport de l'Arcom sur la représentation de la société française à la télévision (exercice 2021).

Droits des femmes

En vertu de l'article 2-3-11 de sa convention, Chérie 25 s'engage à assurer une présence majoritaire de femmes à l'antenne et, en particulier, à favoriser l'expression de femmes en qualité d'expertes. Par ailleurs, en vertu de l'article 2-3-12 de sa convention, NRJ 12 respecte la délibération de l'Arcom relative au respect des droits des femmes et s'engage à ce que la part des femmes expertes en plateau tende progressivement vers la parité. En outre, dans le cadre de cette délibération et pour la septième année consécutive, le groupe NRJ a remis à l'Arcom des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans ses programmes.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, l'Arcom constate avec satisfaction que la part de femmes représentées sur les chaînes du groupe dépasse les 50% (78% toutes intervenantes confondues et 100% d'expertes sur Chérie 25 ; 53% toutes intervenantes confondues et 55% d'expertes sur NRJ 12).

S'agissant des indicateurs qualitatifs, l'ensemble des chaîne du groupe NRJ a déclaré davantage d'heures de programmes contribuant à la lutte contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes en 2021 par rapport à 2020 (429 heures, soit +16 heures pour Chérie 25 et 422 heures soit +175 heures pour NRJ 12). En revanche, elles ont diffusé moins d'heures de programmes pouvant se prévaloir d'un caractère non-stéréotypé (806 heures pour Chérie 25 soit -213 heures ; 1268 heures pour NRJ 12 soit -305 heures). Il convient néanmoins de relever que 48% des fictions, animations ou longs-métrages diffusés sur Chérie 25 pouvaient se prévaloir d'un caractère non-stéréotypé en 2021.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le rapport de l'Arcom sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio pour l'exercice 2021.

Arcom

Accessibilité des programmes

Accessibilité (sous-titrage et audiodescription)		
NRJ 12	Sous-titrage : 45% de programmes sous-titrés	3 014 heures soit 49%
Chérie 25	Sous-titrage : 50% de programmes sous-titrés	3 862 heures soit 62%
NRJ 12	Audiodescription : 6 programmes inédits en audiodescription	6 programmes inédits
Chérie 25	Audiodescription : 12 programmes inédits en audiodescription	13 programmes inédits

Santé

Article 3-1-10 de la convention de Chérie 25 : promotion d'une alimentation et de comportements favorables à la santé

« L'éditeur s'engage à respecter les termes de la charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusées à la télévision. Ces programmes représentent un volume horaire annuel minimal de quinze heures. »

La chaîne Chérie 25 a respecté son engagement relatif à la diffusion d'un volume minimal de programmes faisant la promotion d'une bonne hygiène de vie (alimentation saine, pratique sportive, sommeil nécessaire à l'équilibre), respectant ainsi la charte alimentaire (2020-2024).

NRJ 12	**27 heures de programmes**	
Chérie 25	**19 heures de programmes**	Engagement minimal de 15 heures

09

ANNEXES

Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

NRJ 12		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	03:07
	Maximum	30/01/2021	08:57
Février	Minimum	14/02/2021	08:27
	Maximum	12/02/2021	08:58
Mars	Minimum	02/03/2021	06:27
	Maximum	20/03/2021	08:42
Avril	Minimum	01/04/2021	07:21
	Maximum	10/04/2021	08:54
Mai	Minimum	11/05/2021	07:49
	Maximum	01/05/2021	08:56
Juin	Minimum	29/06/2021	07:44
	Maximum	05/06/2021	08:57
Juillet	Minimum	01/07/2021	08:17
	Maximum	24/07/2021	08:56
Août	Minimum	24/08/2021	07:54
	Maximum	02/08/2021	08:52
Septembre	Minimum	28/09/2021	07:30
	Maximum	11/09/2021	08:56
Octobre	Minimum	04/10/2021	07:47
	Maximum	27/10/2021	08:58
Novembre	Minimum	07/11/2021	08:26
	Maximum	29/11/2021	08:57
Décembre	Minimum	19/12/2021	08:10
	Maximum	03/12/2021	08:58

Source : déclaration de la chaîne

Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

Chérie 25		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Janvier	Minimum	01/01/2021	02:17
	Maximum	29/01/2021	08:57
Février	Minimum	28/02/2021	08:10
	Maximum	12/02/2021	08:57
Mars	Minimum	04/03/2021	05:56
	Maximum	23/03/2021	08:47
Avril	Minimum	03/04/2021	06:34
	Maximum	13/04/2021	08:58
Mai	Minimum	10/05/2021	08:12
	Maximum	18/05/2021	08:58
Juin	Minimum	28/06/2021	07:30
	Maximum	01/06/2021	08:56
Juillet	Minimum	05/07/2021	07:51
	Maximum	27/07/2021	08:56
Août	Minimum	23/08/2021	06:56
	Maximum	01/08/2021	08:52
Septembre	Minimum	27/09/2021	07:25
	Maximum	07/09/2021	08:57
Octobre	Minimum	04/10/2021	07:39
	Maximum	19/10/2021	08:58
Novembre	Minimum	08/11/2021	08:22
	Maximum	29/11/2021	08:58
Décembre	Minimum	31/12/2021	08:00
	Maximum	08/12/2021	08:58

Source : déclaration de la chaîne